

Rapport du conseil communal du 7 mars 2025

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal d'une part avec une nouvelle réjouissante, mais d'autre part aussi avec une nouvelle moins positive: elle félicite la conseillère absente Tess Burton (LSAP) pour la naissance récente de ses jumeaux, puis informe que cette séance pourrait être la dernière de la conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV), celle-ci ayant décidé de mettre fin à son mandat. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) la remercie chaleureusement pour son engagement inlassable au service de la commune et du conseil communal.

Point supplémentaire

Convention pour la libération d'aménagement d'emplacements de stationnement

Accepté à l'unanimité.

Actes et conventions

- a. Contrats de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain « Centre ».

Acceptés à l'unanimité.

- b. Avenants au contrat de bail portant sur la location d'un emplacement de stationnement libre au parking souterrain « Rénqmauer ».

Acceptés à l'unanimité.

- c. Avenant à un contrat de bail portant sur la location d'un appartement.

Accepté à l'unanimité.

- d. Contrat de bail portant sur la location d'un appartement.

Au 36, « rue Ste-Catherine », la famille locataire devra quitter le logement avant que les travaux pour l'extension des infrastructures scolaires commencent. La famille a déjà été informée à ce sujet.

Le conseiller Claude Wagner (DP) demande à quel moment les locataires devront quitter le logement.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que la commune informera la famille en temps utile et que des informations à ce sujet sont attendues prochainement.

Accepté à l'unanimité.

- e. Convention pour la libération d'aménagement d'emplacements de stationnement.

Acceptée à l'unanimité.

f. Maison relais – Convention Tripartite 2025.

Cette convention tripartite doit être signée chaque année entre l'État, la commune et Arcus.

Acceptée à l'unanimité.

g. Pacte logement 2.0 – Avenant à la convention de mise en œuvre.

Accepté à l'unanimité.

h. Office social commun – Convention 2025.

La conseillère Carine Sauer (CSV) explique qu'à partir de cette année, le personnel administratif ne relève plus de la compétence de la Croix-Rouge, mais de celle de l'Office social.

Elle souligne que le personnel de l'Office social travaille de manière extrêmement engagée.

Elle informe également que le cours de langue de l'Office social sera poursuivi et qu'on est actuellement à la recherche d'enseignants qualifiés. Le cours devrait commencer en été ou peu avant et sera organisé sous le nom de « Miseler Kollektiv » (MIKO).

La conseillère Claire Sertznig (DP) se renseigne au sujet d'une simplification administrative liée à la demande de l'allocation de vie chère, afin que les bénéficiaires de l'aide étatique n'aient plus à introduire une demande supplémentaire auprès de la commune.

Monsieur Ralph Wagner, du service financier, ajoute que les citoyens qui touchent l'allocation de vie chère de l'État ne demandent pas nécessairement, pour quelque raison que ce soit, l'aide communale supplémentaire.

Le conseiller Claude Wagner (DP) propose qu'à l'avenir, les informations concernant l'allocation de vie chère de l'État soient utilisées comme base pour un versement automatique de l'aide communale aux habitants de la Ville de Grevenmacher. Cela constituerait une mesure pertinente pour réduire à la fois les obstacles administratifs et sociaux.

Acceptée à l'unanimité.

i. Criaj – Convention 2025

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe qu'il y a eu récemment quelques problèmes au CRIAJ. Les conseillères Carine Sauer (CSV) et Martine Cognioul-Loos (CSV) se sont engagées pour améliorer la situation. Le CRIAJ a récemment recruté deux nouveaux collaborateurs, qui se présenteront au collège échevinal dans un avenir proche. Elle ajoute qu'une bande de jeunes a récemment sévi au CRIAJ, nécessitant l'intervention de la police. Cette dernière a assuré que ce problème était désormais résolu.

Accepté à l'unanimité.

2. Confirmation d'un règlement temporaire de circulation.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique qu'il s'agit de règlements temporaires en rapport avec les travaux de rénovation du pont dans la rue de Münschecker.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) salue l'initiative d'avoir d'abord instauré une phase de test dans le « Zéilewee », mais souligne en même temps que la réglementation concernant la priorité n'est pas claire, car aucun panneau de signalisation n'est installé à la sortie du « Zéilewee ».

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) charge M. Yves Christen de prendre les mesures nécessaires afin de mieux indiquer la règle de priorité.

Accepté à l'unanimité.

3. Règlement communal portant exécution des modalités du parking résidentiel secteurs et zones.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique que ce règlement s'applique également à la rue « Zéilewee ». Comme certains élèves du lycée l'utilisent régulièrement pour se garer, des horodateurs y ont été installés. Cela ne désavantage cependant pas les habitants de Grevenmacher, car ils disposent de vignettes de stationnement.

Accepté à l'unanimité.

4. Titres de recettes 2024

Acceptés à l'unanimité.

5. Centre culturel Machera – Règlement d'ordre interne (ROI) – Caissières / Serviceteam.

Accepté à l'unanimité.

6. Droit de préemption dans le cadre d'une vente de parcelles.

Ce droit de préemption porte sur un terrain situé au Kahlenberg. La commune a décidé d'acquérir ce terrain en vue de futures mesures de compensation.

Accepté à l'unanimité.

7. Affaires du personnel :

- a. Création de poste d'un chargé technique, groupe de traitement B1, sous-groupe technique pour les besoins du service technique.

Acceptée à l'unanimité.

- b. Création de poste d'un agent municipal, groupe de traitement B1, sous-groupe à attributions particulières.

Acceptée à l'unanimité.

- c. Suppression d'un poste d'ingénieur diplômé, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique au service technique.

Acceptée à l'unanimité.

8. Commissions consultatives communales :

- a. Commission du Sport et des Loisirs – remplacement d'un membre.

Le parti « déi gréng » propose de remplacer M. Jimmy Schumacher par M. Artur Willems.

Accepté à l'unanimité.

- b. Commission d'accompagnement de l'ERMG – remplacement d'un membre.

Le parti « déi gréng » propose de remplacer M. Jimmy Schumacher par Madame Marie-France Thewes.

Accepté à l'unanimité.

9. Subsides :

- a. Comité des Fêtes Grevenmacher :

Subside pour l'organisation de la Fête du Raisin et du Vin 2025 : 87.000€.

Participation aux frais annuels fixes et imprévus : 3.000€.

- b. Médecins sans frontières : 50€.

Acceptés à l'unanimité.

10. Pacte Climat 2.0 – Remplacement d'un membre au sein de l'« Équipe Climat ».

M. Maxime Hoferlin remplace M. Sven Nuskowski au sein de l'« Équipe Climat ».

Accepté à l'unanimité.

11. Pacte Nature – Remplacement d'un membre au sein de l'« Équipe Nature ».

M. Maxime Hoferlin remplace M. Sven Nuskowski au sein de l'« Équipe Nature ».

Accepté à l'unanimité.

12. Réaménagement îlots de verdure, conduite de gaz et mise en place d'une canalisation pour eaux superficielles dans la rue Boland – Devis supplémentaire : 170.018,63 €.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) donne la parole à M. Yves Christen du service technique qui informe sur les travaux dans la « rue Boland ». Il explique que de nombreux problèmes inattendus sont apparus pendant les travaux de rénovation. De plus, le bureau d'études n'avait pas prévu de raccordements au gaz pour les habitations.

M. Yves Christen explique ensuite que l'éclairage public a été entièrement rénové, mais qu'il aurait dû être affecté à un autre poste budgétaire à l'origine. Un caniveau a été installé au

milieu de la route, ce qui n'était pas prévu, et au lieu des bordures en béton prévues, la commune a opté pour des bordures en granit, plus durables mais plus chères. À cela s'ajoutent les hausses générales des prix des matériaux de construction ainsi que des honoraires plus élevés du bureau d'études.

Il fait remarquer que l'appel d'offres initial date de 2021, donc avant la guerre en Ukraine, ce qui explique que le coût des matériaux ait considérablement augmenté. La différence entre le devis initial et les coûts réels s'élève à 170.000 €. Certains travaux restants doivent encore être achevés avant que la réception définitive puisse avoir lieu. En outre, une facture supplémentaire n'est pas à exclure en raison de l'augmentation des prix.

Le conseiller Claude Wagner (DP) critique le fait que les manquements du bureau d'études doivent en fin de compte être assumés par la commune. M. Yves Christen explique que cela est prévu contractuellement, mais que de nouvelles conditions contractuelles seront négociées pour l'avenir. En réponse à une question de la conseillère Carine Sauer (CSV), il précise que le choix du bureau d'études se fait désormais via des appels d'offres publics.

Le conseiller Claude Wagner (DP) rappelle qu'il avait déjà souligné cette problématique lors des discussions budgétaires et qu'une solution alternative doit être trouvée.

Pour conclure, M. Yves Christen indique que plusieurs projets sont encore en cours selon l'ancienne procédure. Les effets des nouvelles règles d'attribution ne se feront donc sentir que dans les années à venir.

Accepté à l'unanimité.

13. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) annonce une bonne nouvelle : M. Romain Asselborn, directeur de l'École régionale de Musique de Grevenmacher, a signé le 26 février 2025 un partenariat avec quatre écoles de musique renommées. Il s'agit de la Kreismusikschule Südliche Weinstraße à Landau en Allemagne, de l'Ecole municipale BolérO, Musique et Danse à Oberhausbergen-Mittelhausbergen en France, de la J.G. Albrechtsberger Musikschule à Klosterneuburg en Autriche et de la Csermák Antal Elementary School of Art à Veszprém en Hongrie.

Elle ajoute que, dans le cadre de ce partenariat, le premier concert commun des cinq écoles de musique aura lieu le 14 juin au Centre culturel Machera et elle remercie chaleureusement M. Romain Asselborn pour son engagement inlassable.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe également que des travaux généraux d'asphaltage sont prévus dans les rues CR140 et CR137 ainsi que dans la « rue de Wecker ». Certaines dates d'exécution sont déjà fixées, tandis que d'autres sont encore en attente.

Elle précise en outre que l'achèvement de la gare routière est prévu pour le 18 mars, sous réserve d'une réponse encore attendue de la part du RGTR (Régime général des transports routiers). L'ouverture officielle de la gare routière est envisagée pour début avril au plus tard.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) informe que la métropole de la Moselle, en collaboration avec WeThink, a encore amélioré son empreinte écologique en passant à des sacs-poubelle produits de manière écologique, appelés « WeBags ».

Grâce à cet engagement en faveur de la protection de l'environnement, la commune a contribué à éviter l'utilisation de matières premières provenant de pays lointains, ce qui a très

probablement contribué à la lutte contre le travail des enfants. Les sacs-poubelle de la ville de Grevenmacher sont certifiés à 100% et proviennent d'une production locale.

Avec cette initiative, la commune a pu économiser au total 3118 kg de plastique.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) donne plus de détails sur les économies réalisées : en moyenne, la production d'un kilogramme de LDPE (low-density polyethylen) nécessite 179,2 litres d'eau, 17,12 kWh d'énergie et 1,8 kg de pétrole. Grâce au recyclage, un total de 558378 litres d'eau, 47021 kWh d'énergie et 5612 litres de pétrole ont pu être économisés.

L'utilisation de 3118 kg de « WeBags » a permis de réduire les émissions de CO2 liées aux sacs-poubelle de 14655 kg de CO2, ce qui correspond à la quantité de CO2 émise par trois trajets en voiture autour du globe.

Il souligne que cette initiative témoigne de l'engagement écologique du collège échevinal et du personnel communal. Le collège échevinal attache une grande importance à la gestion responsable des ressources et à la contribution active à la protection de l'environnement.

L'échevine Liane Felten (CSV) présente la manifestation « Accueil des nouveaux arrivants » et informe que les invitations aux associations locales ont déjà été envoyées, avec quelques ajustements apportés à l'organisation de cette année.

Dans l'édition actuelle, les flyers et brochures des associations seront intégrés dans le « Welcome-Package » afin de donner aux nouveaux arrivants une meilleure vue d'ensemble de la vie associative locale.

Les associations auront également l'opportunité de se présenter et de promouvoir leurs activités. Par ailleurs, la disposition des stands des associations sera repensée afin de guider les visiteurs plus efficacement d'un stand à l'autre et ainsi favoriser les échanges. L'animation musicale sera assurée, comme d'habitude, par les mêmes associations, avec cependant de nouvelles possibilités offertes par le Kulturhuef pour repenser l'événement.

14. Questions au collège échevinal.

Le conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- En ce qui concerne les feux de signalisation dans la « rue Kummert », il remarque qu'ils sont à nouveau passés à l'orange et demande pourquoi une phase verte-orange régulière n'a pas été introduite.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) se joint au conseiller Metty Scholtes (LSAP) et souligne l'existence du problème.

La conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Elle se renseigne sur la possibilité de faire installer un conteneur pour vêtements usés à Grevenmacher. M. Yves Christen du service technique répond que la commune a soumis une demande en ce sens et est actuellement dans l'attente d'une réponse. Il est prévu de placer le conteneur sur le terrain du parking Schaffmill.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) ajoute que la « Kleederstuff » est actuellement confrontée à une grande affluence et qu'un conteneur pour vêtements usés permettrait de la soulager.

- En ce qui concerne le Citybus, elle indique qu'elle a récemment parlé avec le chauffeur concernant la problématique du marchepied raccourci. Celui-ci a expliqué qu'il existait deux modèles de bus différents, dont l'un présenterait la problématique du marchepied raccourci. Elle ajoute que l'accès à ce bus est très difficile pour les personnes à mobilité réduite.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe que la commune a déjà pris contact avec l'entreprise compétente à ce sujet.

- Concernant les bordures de trottoir dans la « rue de Wecker » réaménagée, elle fait remarquer qu'elles n'ont pas été abaissées devant les entrées de garage.

M. Yves Christen répond que l'Administration des Ponts & Chaussées ne prévoit pas l'abaissement des bordures.

Le conseiller Marc Ury (CSV) :

- En ce qui concerne la « rue de Wecker », il explique qu'il reçoit de nombreuses demandes de citoyens concernant la réduction éventuelle du trottoir sur le côté droit. Il fait également remarquer qu'il est quasiment impossible de marcher le long du trottoir avec une poussette. M. Yves Christen répond que le trottoir a été positionné au même endroit qu'auparavant et que les lampadaires ont également été placés sur les socles d'origine.
- Le conseiller Marc Ury (CSV) ajoute que les îlots routiers de la « rue de Wecker » ont été mal positionnés à la hauteur des maisons 8-10, ce qui rend difficile de sortir des garages. En outre, il fait remarquer que l'entrée de la rue « Grueweréck » n'est pas non plus idéalement conçue.

M. Yves Christen explique que l'aménagement de l'entrée de la rue « Grueweréck » est lié au tracé du trottoir traversant.

La conseillère Claire Sertznig (DP) :

- En ce qui concerne les deux récents dégâts conduites d'eau dans la « rue du Centenaire » et dans la « rue de Manternach », elle demande s'il était judicieux d'introduire un service de permanence pour l'approvisionnement en eau et en électricité. En outre, elle se renseigne sur l'état actuel des infrastructures et s'il existe une vue de l'ensemble des travaux qui doivent être effectués et à quel moment. M. Yves Christen répond par la négative. Cependant il est au courant de l'état de toutes les infrastructures. Il ajoute que les autres infrastructures sont plus récentes.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ajoute que le collège échevinal délibérera sur la mise en place d'un service de permanence pour l'approvisionnement en eau et en électricité.

- Elle se renseigne sur les portes d'entrée du parking « Réngmauer », car elles sont difficiles à ouvrir.

M. Yves Christen explique que la responsabilité incombe à la gérance de l'immeuble, car la commune n'est pas propriétaire du bâtiment. Il a abordé le sujet lors de la dernière assemblée générale, mais jusqu'à présent, l'administration n'a pas encore reçu d'offre pour de nouvelles portes.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) :

- Concernant les jobs d'étudiants proposés chaque année par la commune, il déplore qu'une pose de candidature en ligne ne soit actuellement pas possible. Cela entraîne une charge de travail, une perte de temps et des coûts supplémentaires, car de nombreuses démarches doivent encore être effectuées par voie postale. Cette situation est particulièrement problématique pour les étudiants à l'étranger, pour lesquels la procédure actuelle représente des obstacles et des frais supplémentaires.

L'échevine Liane Felten (CSV) partage ce constat et ajoute qu'une révision est prévue dans le cadre des mesures de digitalisation, mais que celle-ci sera mise en œuvre progressivement.

Le conseiller Claude Wagner (DP) :

- Il évoque un tronçon de la « rue de Münschecker » où il n'existe actuellement pas de conduites de gaz et demande si celles-ci seront installées à l'avenir. Il veut ensuite savoir si la commune prévoit de continuer à poser des conduites de gaz à l'avenir.

M. Yves Christen explique que le collège échevinal a décidé de ne plus installer de nouvelles conduites de gaz, sauf dans le centre historique où les habitants ne disposent

pas d'alternatives. Il précise également que l'installation de chauffages au gaz dans les nouvelles constructions n'est plus autorisée.

- Évoquant le futur chantier dans la « rue Syr », il rappelle que plusieurs caves s'y sont déjà effondrées par le passé. Dans ce contexte, il propose que les travaux n'aient pas lieu pendant les mois d'hiver afin de prévenir d'éventuels dégâts.
- Il attire l'attention sur la saleté des bancs publics dans la zone piétonne devant la banque BGL BNP Paribas, causée par les excréments des oiseaux perchés dans les branches situées au-dessus. Dans ce contexte, il suggère d'enlever les bancs peu utilisés.
- Concernant la structure composée de conteneurs dans la « rue du Centenaire », il se renseigne si un permis de construire a été accordée.
Madame Stéphanie Rodrigues, du service d'urbanisme communal, le confirme.
- Il se renseigne également pour savoir si le nouveau ponton destiné au bateau de police dispose d'un permis de construire. À son avis, ce ponton n'est pas très esthétique à l'une des principales entrées de la ville.
- Enfin il se renseigne sur l'information transmise aux associations locales au sujet de la fermeture du centre culturel prévue entre le 28 juillet et le 17 août.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) précise qu'il s'agit de la pause estivale habituelle du centre culturel, comme cela se faisait déjà dans l'ancien centre culturel.

Le conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- Concernant les supports à vélos près du centre culturel, il demande pourquoi ceux-ci n'ont pas été installés plus près du bâtiment.
M. Yves Christen répond que cela avait été prévu dans le projet approuvé par le conseil communal, probablement afin d'optimiser la situation de stationnement.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV)

- Elle critique l'apparence visuelle du revêtement de la « rue Victor Prost » et se demande si l'apparence visuelle était prévue comme telle.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) partage cette appréciation et ajoute que le revêtement ne reflète pas une impression soignée.
- Elle se renseigne sur la date d'achèvement des bornes électriques près du centre culturel.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que celles-ci seront installées dans un avenir proche.
- À l'issue de son mandat, elle adresse quelques mots personnels au conseil communal. Elle se retourne vers son activité au sein du conseil communal avec un œil qui rit et un œil qui pleure. Elle éprouve de la fierté en se rappelant d'avoir obtenu la confiance des citoyens de Grevenmacher lors des élections de 2017 et 2023, ce qui lui a permis d'être élue au conseil communal. Elle remercie la population pour cette opportunité et souligne s'être engagée avec beaucoup d'enthousiasme au service de la ville et de ses habitants au cours des dernières années. Elle précise avoir exercé sa fonction de conseillère communale pendant de nombreuses années avec beaucoup de joie et de passion.
Ces derniers mois, cependant, elle s'est sentie moins impliquée, ce qui l'a amenée à décider de renoncer à son mandat. Suite au désistement de M. René Huss, le prochain candidat sur la liste CSV, M. Rui Pereira Ferraz aura l'opportunité de reprendre ce mandat. Elle décrit la collaboration au sein du conseil communal comme collégiale et constructive, et remercie chaleureusement tous les membres du conseil communal pour l'atmosphère de travail agréable.
Elle souligne d'avoir beaucoup appris pendant ces années et adresse également ses remerciements à l'ensemble du personnel communal, en particulier à Madame Carine Majerus, secrétaire communale, et à Madame Carole Clemens, secrétaire communale adjointe, qui lui ont toujours apporté des réponses et des explications.

Même si elle renonce à son mandat, elle continuera à suivre avec grand intérêt la vie politique de Grevenmacher et à s'investir dans diverses commissions. Selon elle, il est essentiel que toutes les décisions futures soient orientées vers l'intérêt des citoyens, car telle est la vocation première d'une commune.

Elle souligne qu'une commune est une entreprise de service ayant pour mission de soutenir et d'accompagner ses habitants au mieux.

En se tournant vers l'avenir, elle exprime le souhait que Grevenmacher veille non seulement à la création de logements nécessaires, mais également à assurer une présence suffisante d'espaces verts.

Elle salue positivement les parterres de fleurs déjà en place, mais formule le vœu qu'une politique de verdissement clairement définie soit établie, incluant davantage de surfaces végétalisées et de plantations d'arbres.

Dans ce contexte, elle propose qu'une évaluation attentive soit réalisée avant toute décision d'abattage d'arbres existants, afin d'examiner si des mesures de réhabilitation pourraient constituer une alternative. Elle fait remarquer que de nombreuses grandes villes aménagent des petits parcs de manière ciblée afin de briser le paysage de béton et de revaloriser ainsi le paysage urbain.

Grevenmacher devrait continuer à se développer à l'avenir et ne pas rester figée.

Pour conclure, elle adresse à tous les membres du conseil communal ses vœux de succès et d'épanouissement dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, elle rappelle l'événement organisé par le SYVICOL dans le cadre de l'initiative « Kommt schwätzt mat », qui se tiendra le jeudi 27 mars à partir de 18h30 dans le Centre culturel Machera. Elle encourage les membres du conseil communal à s'y inscrire afin de mieux connaître le SYVICOL et ses missions.

D'ici là, elle continuera à siéger au comité du SYVICOL et se réjouit d'avance de pouvoir y saluer les personnes présentes.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) lui adresse ses meilleurs vœux pour le futur et se réjouit du fait qu'elle poursuive son engagement au sein de plusieurs commissions consultatives.

Le conseiller Claude Wagner (DP) prend la parole au nom du groupe DP (Claude Wagner, Claire Sertznig, Patrick Frieden) pour remercier Madame Martine Cognioul-Loos de son engagement et de son travail en tant que conseillère communale.

Le conseiller Metty Scholtes (LSAP) se joint à cet hommage et remercie Madame Martine Cognioul-Loos, au nom du groupe LSAP (Metty Scholtes, Tess Burton), pour le travail qu'elle a accompli.